



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bureaux de poste

Question écrite n° 40763

Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications sur l'inquiétude bien légitime des maires ruraux eu égard aux remplacements des préposés de la poste au cours de la période estivale. Il est vrai que les bureaux de poste et la distribution quotidienne du courrier en milieu rural constituent souvent les deux derniers services de proximité et de contact avec la population dans les villages de nos communes rurales. Il serait fort regrettable que la mission de service public de la poste soit remise en cause. De plus, ceci irait tout à fait à l'encontre de la politique d'aménagement du territoire engagée par le Gouvernement. Ainsi, il lui demande quelles sont les dispositions qu'il entend prendre pour remédier à ce problème.

Texte de la réponse

La Poste souhaite assurer sa mission de service public le plus efficacement possible en particulier en zone rurale. C'est pourquoi le président de La Poste a rappelé, le 26 février dernier, aux parlementaires, sa décision de ne procéder à aucune fermeture de bureaux pendant la période d'application du contrat de plan, c'est-à-dire de 1995 à 1997. Par cette décision, conforme aux orientations gouvernementales, La Poste entend lever toute ambiguïté quant à sa volonté de participer activement à la politique d'aménagement du territoire. L'objectif de La Poste est de rendre son réseau d'établissements encore plus efficace et mieux à même de remplir sa mission essentielle de contact quotidien avec le grand public, et cela aussi bien dans les communes urbaines que dans les communes rurales. Elle doit aussi adapter au mieux ses moyens en personnel en fonction du trafic constaté, et de la nécessaire planification des congés durant la période estivale. Le souci constant de La Poste est, en tout état de cause, d'offrir à sa clientèle la meilleure qualité de service possible ainsi qu'une desserte quotidienne du courrier notamment en zone rurale.

Données clés

Auteur : [M. Colombier Georges](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40763

Rubrique : Poste

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 1996, page 3613

Réponse publiée le : 23 septembre 1996, page 5073